

DIALOGUE SOCIAL



LA CHARTE DES SAISONNIERS DU BASSIN D'ARCACHON

Objectif : Regrouper les acteurs de la saison (employeurs, saisonniers, collectivités) dans une même éthique de l'emploi saisonnier.

Les engagements :

- * Les employeurs s'engagent à respecter le code du travail. Ils honoreront les promesses d'embauche faites oralement ou par écrit et assureront le suivi du parcours professionnel du saisonnier jusqu'au bilan de saison.
- * Les saisonniers s'engagent à respecter le code du travail. Ils honoreront leur accord oral ou écrit à la promesse d'embauche de l'employeur. Ils effectueront les tâches pour lesquelles ils sont rémunérés. Ils participeront activement au développement de la structure qui les emploie et de la station qui les accueille.
- * La collectivité s'engage à prendre en compte les besoins des saisonniers, notamment ceux exprimés par la Maison des Saisonniers et à accompagner la mise en œuvre des solutions retenues.

LA COBARC

La COBARC est une commission paritaire locale qui regroupe les partenaires sociaux sur le site de la Maison des Saisonniers. Elle informe sur le droit du travail et les applications des conventions collectives.

Elle intervient en tant que médiateur entre l'employeur et le saisonnier afin que les conflits soient traités conformément à la loi. Vous pouvez prendre rendez-vous auprès de la Maison des Saisonniers.



Contactez-nous au **05 56 83 66 24**